

**Informations relatives à la procédure de demande de validation des acquis de l'expérience (VAE) en vue de l'obtention du Brevet de Moniteur de Football (BMF) et du Brevet d'Entraîneur de Football (BEF) délivré par la Fédération Française de Football
Saison 2014/2015**

1. LES ETAPES DE LA DEMANDE DE VAE

Préconisations à l'attention du candidat	Les étapes de la VAE
	Retrouvez les informations relatives à la procédure et à l'ouverture de la session VAE sur le site internet de la Ligue
	Participez si vous le souhaitez à la réunion d'information des candidats organisée à la Ligue CIF le cas échéant
	Procurez-vous le dossier de VAE mis à disposition par la Ligue CIF (sur internet ou sur demande auprès de la Ligue CIF)
Envoi par LRAR en 2 exemplaires à la Ligue CIF	Date limite d'envoi de la Partie 1 à la Ligue CIF
Ne pas attendre l'avis de recevabilité pour rédiger la Partie. Possibilité d'envoyer la Partie 2 avant d'avoir reçu l'avis de recevabilité	Etude par le référent administratif et Responsable pédagogique de la Partie 1 de votre dossier liée à la recevabilité
Envoi par LRAR en 2 exemplaires à la Ligue CIF	Date limite d'envoi de la Partie 2 à la Ligue CIF
	Instruction de la Partie 2 par la Ligue CIF
	Convocation des candidats <ul style="list-style-type: none"> ➤ à la demande du candidat ➤ à la demande du Jury
Se munir des Parties 1 et 2 de votre dossier	Entretiens avec les candidats le cas échéant
	Réunion du Jury final
	Vous recevrez la décision du Jury final qui pourra décider : <ul style="list-style-type: none"> - de vous attribuer le diplôme - de vous attribuer une ou plusieurs UC - de ne vous attribuer aucune UC

2. LE CALENDRIER

VAE du BMF et du BEF

BMF et BEF :

Ouverture Partie 1 : 26 Août 2014
Date limite d'envoi de la Partie 1 : 15 Décembre 2014
Ouverture Partie 2 : 23 Décembre 2014
Date limite d'envoi de la Partie 2 : 20 Mars 2015
Jury : 21 Avril 2015

3. CONDITIONS DE RECEVABILITE DE LA DEMANDE DES CANDIDATS (RAPPELS)

- Etre âgé de 18 ans révolus ;
- Etre titulaire de l'Attestation de Formation aux Premiers Secours (AFPS) ou de la Prévention et Secours Civique niveau 1 (PSC1) ;
- Justifier d'un volume horaire de trente-cinq heures consacré à l'arbitrage en football ;
- Justifier d'un volume horaire d'activité professionnelle ou bénévole dans l'encadrement sportif en football, équivalent à 1 000 heures (BMF) ou 2 000 heures pour le BEF sur un minimum de trois ans correspondant au domaine des activités visées par diplôme visé (BMF ou BEF).

4. FRAIS D'INSCRIPTION ET D'ETUDE DE DOSSIER

4.1. Frais d'inscription

La Partie 1 (Recevabilité du dossier) doit être accompagnée d'un chèque (frais à régler par chèque à l'ordre de la Ligue de la Méditerranée de Football).

BMF	200 €
BEF	200 €

4.2. Frais d'étude

VAE BMF	
Partie 2 : Analyse de l'expérience	
1 UC visée	75 €
2 UC visées	150 €
3 UC visées	225 €
4 UC visées	300 €

VAE BEF	
Partie 2 : Analyse de l'expérience	
1 UC visée	250 €
2 UC visées	500 €
3 UC visées	800 €

Ces frais sont à régler par chèque à l'ordre de la Ligue CIF et à adresser lors de l'envoi de la Partie 2 du dossier (Analyse de l'expérience).

5. COMPOSITION DU JURY

Il est composé de 7 personnes :

- le Président de la Fédération ou son représentant,
- le Directeur technique national du football de la FFF,
- deux cadres techniques de la FFF, désignés par le DTN,
- une personne qualifiée en football, désignée par le DTN,
- une personne désignée par les représentants des salariés du football,
- une personne désignée par les représentants des employeurs du football.